

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50)
Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

## VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

---

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

**A. TOUSSAINT & CIE**

**WILFRID LACROIX, B.A.A.**

**ARCHITECTE**

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

**LORENZO AUGER**

**ARCHITECTE**

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

111, Côte Lamontagne, Edifice Morin



1, Rue St-Jean

QUÉBEC.

LÉVIS.

**JOS.-P. OUELLET**

**ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR**

DIPLÔMÉ : " A. A. P. Q. " ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

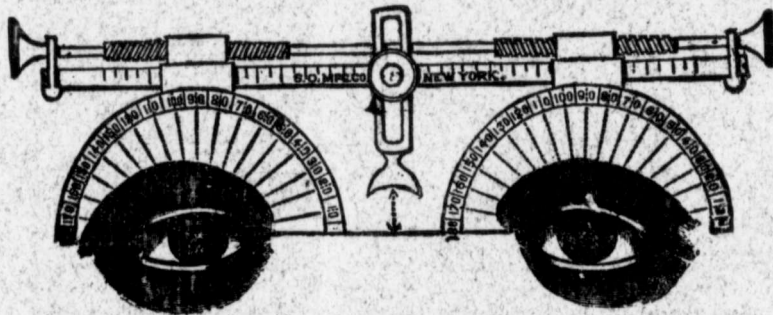
**F. P. GAUVIN**

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324, rue St-Jean, - QUEBEC



**J.-E. GAGNON, OPTICIEN  
SPÉCIALISTE.**

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Seul Fabricant de Verres à Lunette à Québec.  
Comparez nos verres et le fini de notre travail.

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

8 heures a. m. à 8 heures p. m.

## CIERGES ET VINS DE MESSE

### **MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU

**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES

Bell 91  
National 169

## **L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE**

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

### **QUELQUES PUBLICATIONS RÉCENTES**

**CHEZ NOUS**, par M. ADJUTOR RIVARD (5e mille), 25 sous l'exemplaire (30 sous, franco par la poste), la douzaine, \$2.00 (ou \$2.25 par la poste) ; le cent, \$15.00, frais d'envoi à la charge de l'acheteur.

**PREMIERE ENCYCLIQUE DE S. S. BENOIT XV** (5e mille) : 2 sous l'unité ; 15 sous la douzaine, \$1.00 le cent ; frais d'expédition à la charge de l'acheteur.

**COURTS CHAPITRES D'UNE HISTOIRE VÉCUE** : Tract social à 1 sou ; 10 sous la douzaine ; 75 sous le cent. Expédition à la charge de l'acheteur.

**MUFFLO II** : Tract social à 2 pour 1 sou ; 5 sous la douzaine ; 40 sous le cent. Expédition à la charge de l'acheteur.

**LA QUESTION JUIVE**, par M. l'abbé ANTONIO HUOT (2e édition) : Étude intéressante sur un problème actuel : 10 sous l'unité ; \$1.00 la douzaine ; au cent, \$7.50. Expédition à la charge de l'acheteur.

**L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA**, par le T. R. P. ALEXIS, Capucin (3e édition) : 10 sous l'unité ; \$1.00 la douzaine ; au cent, \$7.50. Expédition à la charge de l'acheteur.

**TIMBRES-CACHETS** — blason du Sacré-Cœur : 25 sous le cent ; \$1.15 pour 500 ; \$2.00 le mille. Franco par la poste.

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

#### ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.**

**78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

# HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

## PRATTE

\*\*\*  
POUR  
ÉGLISES,  
CHAPELLES,  
MAITRISES.



\*\*\*  
INDISPENSABLE  
PARTOUT  
OU L'ON  
CHANTE

\*\*\*

\*\*\*

PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

~~~~~

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.

~~~~~

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande. Veuillez vous adresser directement à la maison, ces orgues n'étant absolument pas vendus par l'intermédiaire des agents.

### ANTONIO PRATTE

#### FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504. boulevard St-Laurent, - - MONTRÉAL.

# Bermudes et Retour . \$150



5 jours à New-York, 8 jours aux Bermudes, 4 jours en mer, comprenant billets de bateau et chemin de fer, wagons-pullman, hôtels, repas, excursions "sight seeing", transports entre gares, hôtels et docks, musées, grottes, aquarium, pourboires, en un mot toutes les dépenses nécessaires.

**1ère excursion.** — Départ de Montréal, jeudi soir, le 18 février; retour, lundi matin, le 8 mars.

**2ème excursion.** — Départ de Montréal, jeudi soir, le 11 mars; retour, lundi matin, le 29 mars.

Voyages sous la direction personnelle de M. F. D. BARIL, notre premier assistant, de retour des Bermudes et enthousiasmé des beautés de ce pays. Pour détails supplémentaires, retenir ses places, etc., s'adresser aux organisateurs.

## HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTRÉAL.  
31, Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.  
48, ADELAÏDE OUEST, - TORONTO, Ont.  
5, RUE DE ROME, - - PARIS, France.



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

---

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

### SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 417. — Les Quarante-Heures, 417.*

**Partie Officielle :** L'Apostolat de la Prière, 418.

**Partie non Officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Exemple à suivre, 419. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Le « Frustulum » du matin les jours de jeûne, 421. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 424 ; France, 425 ; Angleterre, 425 ; Terre-neuve, 425 ; Belgique, 426 ; États-Unis, 426 ; Nouvelle-Zélande, 427 ; VARIÉTÉS : Pie X et la France, 427.

**Bulletin social :** FAITS ET ŒUVRES : Le Sacré-Cœur à Saint-Romuald, 429 ; Séance paroissiale à Saint-Ambroise, 431 ; Une résolution de tempérance, 432 ; Pour nos frères de l'Ontario, 432.

---

### CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 7 mars. — III du Carême. 1 cl.  
Lundi, 8. — S. JEAN DE DIEU, confesseur.  
Mardi, 9. — STE FRANÇOISE ROMAINE, veuve.  
Mercredi, 10. — LES SS. 40 MARTYRS.  
Jeudi, 11. — De la férie.  
Vendredi, 12. — S. GRÉGOIRE I. LE GRAND, pape et doct.  
Samedi, 13. — De la férie.  
Dimanche, 14. — IV du Carême. 1 cl.

---

### QUARANTE-HEURES

6 mars, Couvent de N.-D. de Lévis. — 8, St-Zacharie. — 10, L'Islet. — 11, St-Augustin. — 13, Couvent de St-Michel. — 14, Chapelle des Hurons.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### L'APOSTOLAT DE LA PRIERE

*Intention générale pour le mois de mars approuvée et bénie par  
Notre Saint Père le Pape*

#### LA DÉVOTION À SAINT JOSEPH

« Afin que Dieu se montre plus favorable à nos prières, et que les intercesseurs étant plus nombreux, il vienne plus promptement et plus largement au secours de son Église, nous jugeons très utile que le peuple chrétien s'habitue à invoquer avec une grande piété et avec grande confiance, en même temps que la Vierge Mère de Dieu, son très chaste époux, le bienheureux Joseph ; ce que nous estimons de science certaine être, pour la Vierge elle-même, désiré et agréable. » A cet enseignement lumineux de Léon XIII, s'ajoute le témoignage de plusieurs saints qui ont éprouvé la merveilleuse puissance de saint Joseph. « Je ne me souviens pas, disait sainte Thérèse, de lui avoir jamais rien demandé jusqu'à ce jour qu'il ne me l'ait accordé. »

Prions donc avec confiance ce puissant intercesseur auprès de Dieu, qui a été déclaré le patron de l'Église universelle et que l'on a toujours vénéré en ce pays comme le protecteur de l'Église du Canada.

#### OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier pour la diffusion de la dévotion à saint Joseph.

*Résolution apostolique.* — J'aurai tous les jours quelque pratique de dévotion à saint Joseph.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### EXEMPLE À SUIVRE

Dimanche dernier, au dernier jour de la neuvaine annuelle à saint François-Xavier, le conseil municipal de Saint-Romuald s'est consacré au Sacré-Cœur de Jésus avec toute la population de la paroisse qu'il représente.

Ce témoignage public de foi et de piété, cet acte officiel d'esprit chrétien mérite mieux que d'être signalé et admiré, il mérite d'être imité. On trouvera plus loin le texte de la résolution adoptée et celui de la consécration prononcée à cette occasion. Ces textes sont à garder, l'un et l'autre.

On y trouve professée une doctrine qui n'a cessé, il est vrai, d'être enseignée dans l'Église, une doctrine de vie que les quatre derniers papes ont bien des fois proclamée, mais une doctrine que l'esprit dit moderne s'obstine à nier et à faire oublier, la doctrine de la souveraineté de Jésus-Christ sur les nations et sur les peuples.

Lorsqu'ils entendent parler de cette royauté de Jésus-Christ, beaucoup de chrétiens sont portés à croire qu'il s'agit là de quelque pieuse fiction mystique, qui ne compte pas dans le monde réel, ni encore moins dans les affaires temporelles. On trouve aujourd'hui des chrétiens et des catholiques qui partageraient l'étonnement de Pilate, en face de cette affirmation de la royauté du Fils de Dieu, et qui diraient à Jésus, comme ce gouverneur payen sceptique : « *Donc, vous êtes roi ? — Ergo, Rex es tu ?* »

Oui, Jésus est roi, et cette royauté est chose si réelle et si pratique que le monde connaît aujourd'hui les extrêmes misères de la plus épouvantable guerre dont il ait été désolé, pour avoir méconnu cette royauté, pour s'être révolté contre elle, pour s'être constitué à sa guise, en dehors de son autorité.

En face de ces calamités, dont les causes profondes, telles que mises en lumière par la parole inspirée du Souverain Pontife,

sont si peu connues et si oubliées, rappelons le bel enseignement, presque étonnant, de Léon XIII sur la royauté de Jésus-Christ. « Son empire, a écrit ce Pontife, ne s'étend pas seulement aux nations qui professent la foi catholique ou aux hommes qui ayant reçu régulièrement le saint baptême sont attachés en droit à l'Église, quoi qu'ils en soient éloignés par des opinions erronées ou par un dissentiment qui les sépare de la charité.

« Le règne du Christ embrasse aussi tous les hommes privés de la foi chrétienne, de sorte que l'universalité du genre humain est réellement soumise au pouvoir de Jésus. Celui qui est le Fils unique de Dieu le Père, qui a la même substance que Lui et qui « est la splendeur de sa gloire et l'empreinte de sa substance », celui-là nécessairement possède tout en commun avec le Père ; il a donc aussi le souverain pouvoir sur toutes choses ».

Et Léon XIII cite, à l'appui de cette doctrine, les paroles du prophète, qui s'appliquent uniquement à Jésus-Christ : « Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi, je te donnerai les nations pour ton héritage et les limites de la terre pour ton patrimoine ».

Il ajoute ces paroles de Jésus-Christ lui-même : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre », et il en tire cette conclusion : « Si toute puissance a été donnée au Christ, il s'ensuit nécessairement que son empire doit être souverain, absolu, indépendant de la volonté de tout être, de sorte qu'aucun pouvoir ne soit égal ni semblable au sien. Et puisque cet empire lui a été donné dans le ciel et sur la terre, il faut qu'il voie le ciel et la terre lui obéir ».

A cette royauté naturelle du Fils de Dieu, s'ajoute celle qu'il a conquise ou achetée de son sang, en nous arrachant et en arrachant toute l'humanité asservie, au joug de Satan, pour nous rendre à la liberté de son service.

Et à cette double royauté, une autre s'ajoute encore, celle que nous lui donnons par le choix de nos volontés et la consécration de toutes nos vies publiques et privées. Cette dernière royauté, il est vrai, ne confère à Jésus aucun droit nouveau, puisqu'il les possède déjà tous, mais elle est la reconnaissance d'un droit déjà acquis, dont elle assure l'exercice et les bienfaits.

Ce sont ces bienfaits, bienfaits pour les âmes, pour les famil-

les, pour la paroisse, bienfaits pour la société et pour la patrie, que les citoyens catholiques de Saint-Romuald ont voulu attirer et fixer sur eux-mêmes, sur leurs foyers, sur leur municipalité, sur leur province, sur leur pays.

Ils ont dit à Jésus les paroles qui lient envers Lui et qui délient du mal, ils ont fait publiquement le bel acte religieux qui les libère du joug de l'esclavage, du joug de l'erreur partout répandue, du joug du mal, en les soumettant à l'autorité libératrice et bienfaisante de celui qui a dit avec un amour infini à tous les siens : « Mon joug est doux et mon fardeau est léger ».

Puisse ce bel exemple et cette belle action être de mieux en mieux compris, puissent-ils susciter et trouver d'intelligents et courageux imitateurs.

J.-A. D.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### LE « FRUSTULUM » DU MATIN LES JOURS DE JEÛNE

#### ORIGINE

Toujours et partout on a admis unanimement la vérité de cet axiome : « le liquide ne rompt pas le jeûne ; *liquidum non frangit jejunium.* »

Notons que par *liquide* on entend ici tout ce qui de par sa nature est considéré comme breuvage, même quelque peu nutritif, et est pris surtout pour éteindre la soif, comme le vin, la bière, l'eau sucrée, le thé, le café, le chocolat, la limonade, le sorbet, etc. — Au contraire, on considère comme *nourriture* (*cibus*) tout ce qui, solide ou liquide, est absorbé surtout pour nourrir et apaiser la faim, comme les fruits, le lait, le miel, le sucre, le sirop, le bouillon, etc.

Cependant, comme le liquide pris seul cause quelquefois des troubles d'estomac, les moralistes se sont demandé si l'on ne peut pas prendre un peu de nourriture (*aliquid cibi*) afin que le breuvage ne soit pas nuisible. Tous ont répondu qu'il est permis de prendre quelque chose, par exemple une once de nourriture, *ne potus noceat.*

Mais peut-on prendre une once de nourriture plusieurs fois le jour ? Quelques théologiens, comme Diana, Leander et autres, répondent affirmativement, car *parum pro nihilo reputatur* ; cependant, les moralistes presque unanimement enseignent qu'on

peut prendre une once de nourriture mais seulement une fois ou l'autre (*semel aut iterum*) dans le courant de la journée, parce que autrement l'obligation du jeûne deviendrait purement illusoire.

Puis saint Alphonse, après avoir étudié à nouveau la question, enseigne dans son *Homo Apostolicus* (XII, n. 20), que la quantité de deux onces de nourriture (*cibi*) prise hors du dîner et de la collation les jours de jeûne doit être considérée comme matière légère, et par conséquent, advenant une cause raisonnable ou la coutume, cette quantité de nourriture est permise une fois par jour. — De là vient ce que la *Nouvelle Revue Théologique* (IV, p. 430) appelle jeûner à la manière romaine.

Enfin, du Canada, fut posée à la Sacrée Pénitencerie la question suivante : « Peut-on, là où ce n'est pas la coutume, permettre le matin des jours de jeûne de prendre du café ou du chocolat avec un peu de pain (*frustulum panis*) ? » — Le 21 novembre 1843, la Congrégation répondit : « On ne doit pas inquiéter ceux qui agissent de la sorte. » Or, à l'occasion d'une réponse de la S. Congrégation de la Propagande, conçue dans des termes identiques, saint Alphonse (Théologie morale, liv. IV, n. 765) dit : « Ces mots signifient, non une simple tolérance, mais une véritable permission. » Par conséquent, jeûner à la manière romaine est parfaitement licite, et on peut toujours et partout le matin des jours de jeûne prendre deux onces de nourriture.

Remarquons que cette quantité de deux onces de nourriture ne doit pas être prise mathématiquement, de sorte qu'il faille peser ce que l'on prend, mais doit être entendue moralement, c'est-à-dire à peu près.

#### PRATIQUE

Quelques-uns prétendent que l'on ne peut prendre que deux onces de pain ; car, disent-ils, la Sacrée Pénitencerie n'autorise que le pain (*frustulum panis*), et à Rome on agit ainsi.

Cependant, Génicot (I, n. 437), Marc (I, n. 1228), Timothé (II, p. 646), Haine (I, p. 437) et *L'Ami du Clergé* (5 mai 1904) enseignent que le matin des jours de jeûne on peut prendre deux onces de toute nourriture permise à la collation ces jours-là : car le *frustulum* est une extension de la collation, ou plutôt une seconde petite collation, mais beaucoup moindre que la première. — De plus saint Alphonse parle toujours de nourriture (*aliquid cibi*), et par conséquent il faut entendre la nourriture permise les jours de jeûne. — Enfin la Sacrée Pénitencerie, quand elle semble n'autoriser que le pain, répond à une question où l'on ne parle que de pain, mais son intention, d'après l'interprétation des moralistes, est de permettre aux fidèles de prendre quelque chose (*aliquid cibi*) les jours de jeûne. — On peut donc, les jours de

jeûne, prendre le matin deux onces de toute nourriture permise à la collation soit par la coutume soit par indult.

Mais, dit-on, dans notre pays, les indults nous permettent les jours de jeûne le lait, le beurre et le fromage, mais non les œufs ; on se trompe par conséquent, quand on dit que l'on peut prendre un œuf au *frustulum*.

Ærtnys (I, liv. V, n. 4), Ferreres (II, n. 504) et Tanquerey (III, n. 1119, note 2), répondent que la dispense pour les laitages comprend la dispense pour les œufs, parce que « *laticinia et ova ex consuetudine æquiparantur.* »

Donc, le matin des jours de jeûne, on peut prendre un peu de pain avec du beurre, du fromage ou du lait, ou bien un morceau de gâteau dans la confection duquel le lait ou les œufs entrent pour une grande partie, ou bien un œuf, pourvu que la quantité de nourriture soit à peu près de deux onces.

Mais observerait-on la loi du jeûne, si l'on prenait deux onces de gruau ou de riz, que l'on ferait bouillir dans l'eau ?

Il est bon de remarquer que les moralistes ne traitent pas cette question, mais qu'ils se demandent s'il est permis à la collation de manger huit onces de pain, que l'on aurait fait bouillir dans l'eau. Or, suivant plusieurs auteurs sérieux, le *frustulum* est une seconde petite collation, où l'on peut prendre, mais en quantité beaucoup moindre, la nourriture qui est permise à la collation. Par conséquent, ce que les moralistes disent du pain bouilli pour la collation s'applique au gruau ou au riz bouilli pour le *frustulum*.

Beaucoup, même le plus grand nombre des auteurs, Gury (I, n. 501), Ballerini (II, n. 1129), Lehmkuhl (I, n. 1211), Varceno (tr. 4, cap. 2), Del Vecchio (n. 218), Ærtnys (I, liv. 4, n. 14), Marc (I, n. 1229), Sabetti (n. 332) et Bucceroni (I, n. 1600), soutiennent la négative, parce que le pain, le gruau ou le riz ainsi préparé, bien qu'il ne soit pas plus nutritif, apaise certainement plus la faim, et l'Église par la loi du jeûne veut nous faire mortifier le désir de manger. — Cependant plusieurs moralistes très sérieux, Capellmann (Med. past., p. 95), Génicot (I, n. 437), Berardi (Praxis, II, n. 1474), Antonelli (II, n. 878) et Ferreres (I, n. 501), enseignent que dans cette manière de faire il n'y a pas violation de la loi du jeûne ; car, disent-ils, la matière nutritive n'est pas augmentée et le changement produit par une telle préparation n'est que le commencement du travail que l'estomac doit faire pour s'assimiler cette nourriture ; de plus la fin de la loi ne tombe pas sous l'obligation de la loi.

Par conséquent, on ne peut pas dire qu'il manque à l'obligation du jeûne, celui qui prend une once de gruau ou de riz, le fait bouillir et le mange avec une once de sucre ; de même qu'on ne peut pas affirmer qu'il ne jeûne pas, celui qui dans un bol de café

met deux onces de pain, de *force* ou d'une nourriture semblable.

Enfin, en terminant, nous ferons nôtre cette remarque de *L'Ami du Clergé* (1904, p. 399) : « Il faut bien distinguer ce qu'il faut commander ou interdire rigoureusement, et ce qu'il faut conseiller seulement avec plus ou moins de force selon les occurrences et les opportunités. Il ne faut commander que ce qui est certainement de précepte, et ne défendre rigoureusement que ce qui constituerait certainement un péché. Se montrer trop rigoureux conduirait presque infailliblement à faire prendre, au moins par certaines personnes, en dégoût le jeûne dont on a déjà, surtout à notre époque, trop de tendance à s'exempter complètement ; d'un autre côté, ne pas conseiller plus ou moins fortement aux personnes qui sont capables de quelque générosité, de faire ce que font encore les personnes les plus pieuses qui s'attachent aux coutumes à peu près observées dans le pays, serait contribuer à relâcher encore la pratique du jeûne. »

C.-N. G.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### ROME

**Mort du cardinal Tecchi.** — S. Em. le cardinal Tecchi, sous-préfet de la Congrégation des Rites, est décédé dernièrement. Il n'était âgé que de soixante ans.

Né en 1854, il fut ordonné prêtre, en 1876, et nommé chanoine de Saint-Jean de Latran. En 1901, il recevait le titre de protonotaire apostolique. Il devenait, en 1906, consultant de la Congrégation des Rites ; en 1908, assesseur de la Congrégation Consistoriale ; en 1910, membre de la Commission de codification du Droit canonique ; en 1911, consultant de la Commission de codification du Droit canonique, puis, assesseur du Saint-Office. En ces derniers temps, il remplaça le cardinal Martinelli, comme sous-préfet de la Congrégation des Rites. Le 25 mai dernier, il avait été créé cardinal par Sa Sainteté Pie X.

Sa mort fait descendre à cinquante-neuf le nombre des cardinaux.

**Nouveau patriarche.** — S. G. Mgr Pietro La Fontaine, évêque titulaire de Charyste, secrétaire de la Congrégation des Rites, vient d'être nommé patriarche de Venise par Sa Sainteté Benoît XV.

**Réception au Collège canadien.** — Lundi, le 6 février, le Collège Canadien a donné un grand dîner en l'honneur de Sir Henry Howard, ambassadeur et ministre plénipotentiaire de la Grande Bretagne auprès du Saint-Siège. Le cardinal Gasquet, plusieurs archevêques et évêques, entr'autres Mgr Redwood, de la Nouvelle-Zélande, des prélats et des prêtres de la Curie romaine étaient présents. M. le supérieur ayant présenté à Sir Henry les hommages de la Communauté, le ministre anglais a prononcé en réponse un remarquable discours.



## FRANCE

**Lettre au cardinal Mercier.** — Leurs Éminences les Cardinaux français ont adressé à S. Em. le cardinal Mercier une lettre qui exprime au Primat de la Belgique les sentiments qui débordent de tous les cœurs des catholiques français. Ils lui offrent « l'hommage de leur respectueuse admiration pour la noble attitude et le langage vraiment apostolique que lui ont inspirés le zèle de la vérité et de la justice et l'amour de son héroïque Patrie. »

« Ils s'associent, lui disent-ils encore, à la douleur que cause à votre cœur d'Évêque et de Père l'injuste invasion de votre pacifique pays, les malheurs et les souffrances de votre peuple, la dévastation et le pillage de vos villes et de vos campagnes, l'incendie des églises, des écoles, de votre Université de Louvain, de sa bibliothèque et de ses collections, la destruction des monuments, la dispersion de vos compatriotes, réduits à s'exiler pour échapper au joug et aux vexations de l'étranger, les sévices et les meurtres dont la population civile et le Clergé ont été victimes.

« Ils tiennent à protester contre l'outrage fait à la dignité de votre Personne et à la liberté de votre ministère. »

Le peuple belge, disent-ils ailleurs, « personnifie la défense du droit, de la liberté et du respect des traités. »

## ANGLETERRE

**La Lettre du cardinal Mercier.** — Les tentatives brutales des Allemands pour empêcher la lecture de la Lettre pastorale du cardinal Mercier ont atteint logiquement un résultat tout autre que celui qu'ils attendaient. Le gouvernement de Berlin eût fait tout en son pouvoir pour répandre cette Lettre qu'il n'eût pas mieux réussi. Il est probable que jamais lettre pastorale n'a obtenu une telle publicité dans le monde civilisé et dans l'Empire britannique en particulier.

Le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, l'a fait traduire en anglais. Il en a ordonné la lecture dans toutes les églises de son diocèse. Dans plusieurs autres diocèses de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande elle a été lue du haut de la chaire. Un grand nombre de journaux l'ont reproduite et la maison Burnes et Oates, de Londres, a publié déjà plusieurs éditions de la version officielle anglaise de cette Lettre. Elles ont été épuisées en quelques jours. La même maison en a préparé des éditions française, pour les réfugiés belges, espagnole pour l'Espagne et l'Amérique du Sud. Elle en publie même une version russe.

**Conversions.** — Depuis 1850, il y a eu soixante-dix-neuf conversions au catholicisme chez les Lords d'Angleterre. La plus célèbre fut celle de Lord Ripon, en 1874. Il abandonna la position de Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie pour embrasser le catholicisme. Cela ne l'empêcha pas d'être nommé vice-roi des Indes, en 1880.

## TERRENEUVE

**Nouvel archevêque.** — Mgr Edward-Patrick Roche, vient d'être nommé archevêque de Saint-Jean. Il administrait le diocèse depuis la mort de S. G. Mgr Howley. Il n'est âgé que de quarante ans.

## BELGIQUE

**Contre la vérité.** — Les Allemands empêchent par tous les moyens la vérité de se faire jour sur les crimes qu'ils ont commis en Belgique. C'est ainsi qu'à part le Cardinal Mercier pas un seul évêque belge n'a réussi à faire parvenir au Vatican un rapport sur ce qui s'est passé dans son diocèse. Les Allemands ont de plus interdit la lecture, dans les églises, de la Lettre pastorale publiée à l'occasion du Carême, par S. G. Mgr Heylen, évêque de Namur, et président du Comité des Congrès Eucharistiques internationaux. Ils ont prononcé cette interdiction, parce que dans cette Lettre l'Évêque énumère les indignités dont les envahisseurs se sont rendus coupables contre des prêtres de son diocèse.

**Barbarie.** — Depuis le commencement de la guerre, trois évêques, — ceux de Liège, de Namur et de Tournai — ont été saisis comme otages, injuriés, menacés, molestés par les Allemands. Une cinquantaine de prêtres et de religieux ont été assassinés ; des centaines d'autres ignominieusement maltraités. D'après le correspondant du *Morning Post* de Londres, l'évêque de Tournai, Mgr Walwarens est mort dernièrement des suite des mauvais traitements, et des actes de violence auxquels les Allemands se sont portés contre lui.

**Bien fait.** — Le maréchal Von Bissing, gouverneur militaire allemand de Bruxelles, a fait jeter à terre le monument que la Franc-Maçonnerie avait élevé sur une des places de la ville à l'assassin et à l'anarchiste espagnol Ferrer, un des membres les plus répugnants de la Secte.

## ÉTATS-UNIS

**Catholiques et positions publiques.** — En beaucoup d'endroits, dans le pays dit de la liberté, les groupements anti-catholiques font une guerre systématique aux catholiques, tâchant de les faire chasser des positions publiques ou de les empêcher d'obtenir quelque poste que ce soit dans l'administration. Le conseil suprême des Chevaliers de Colomb a autorisé une commission à s'occuper de la question, à voir aux moyens de tenir tête à cette persécution.

**Un grand séminaire pour les Mexicains.** — Grâce à la *Catholic Church Extension Society* un séminaire de Théologie vient d'être fondé à San-Antonio, Texas, pour les séminaristes Mexicains. On a loué pour cela l'Académie Garden et on y fait présentement les réparations nécessaires à la destination nouvelle de l'édifice.

**Aumônier de Marine.** — De vingt-quatre qu'il était le nombre des aumôniers catholiques dans la marine de guerre américaine vient d'être porté à cinquante.

Un des nouveaux titulaires à ce poste est M. l'abbé Irénée Bouffard, du diocèse de Providence. Il a été nommé aumônier, avec le grade de lieutenant de vaisseau, à bord du cuirassé « South Carolina ». C'est, dit-on, le premier prêtre franco-américain appelé à remplir une telle charge.

Le nouvel aumônier de marine a fait ses études de lettres au collège de Lévis, sa philosophie à Montréal et sa théologie à Baltimore. Il étudiait à l'Université de Washington quand il a reçu sa nomination.

#### NOUVELLE-ZÉLANDE

**Fruit d'une campagne.** — Un projet de loi relatif à l'obligation de la lecture de la Bible protestante dans les écoles publiques a été présenté devant le parlement de la Nouvelle-Zélande. Grâce à l'énergique résistance des catholiques dirigés par S. G. Mgr Cleary, évêque d'Auckland, il a été rejeté. Une grave injustice a été de la sorte épargnée aux catholiques.

Ce projet de loi était le fruit de l'agitation sectaire des orangistes, qui, dans leur haine contre le catholicisme et les catholiques, voulaient réussir à leur imposer un enseignement religieux contraire à leurs croyances.

---

---

#### VARIÉTÉS

##### PIE X ET LA FRANCE

Nous avons eu le bonheur de voir le T. R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes. Nos lecteurs savent que S. S. Pie X affectionnait d'une façon toute particulière le vénéré vieillard, qui a joué, à diverses reprises, un rôle si important dans l'histoire contemporaine. Le T. R. P. Le Doré a bien voulu nous recevoir avec son affabilité habituelle et nous autoriser à relater certains passages de l'entretien qu'il a eu la bonté de nous accorder. Les souvenirs rappelés par le T. R. P. Le Doré nous ont, en effet, paru un encouragement trop précieux pour nos lecteurs, pour que l'on puisse songer à les en priver.

S. S. le Pape Pie X, nous disait le T. R. P. Le Doré, m'a beaucoup parlé de cette guerre. Il prévoyait une guerre affreuse, plus meurtrière que toutes celles que l'histoire a enregistrées jusqu'à ce jour.

Mais, en me disant ses craintes pour l'avenir, Pie X ajoutait qu'il espérait que la France triompherait, et même assez promptement, grâce à son obéissance, à sa dévotion à l'Eucharistie, et à cause de l'intervention de l'Immaculée Conception.

Pie X considérait les apparitions de l'Immaculée Conception à Lourdes et ses interventions constantes comme un fait unique dans les annales de l'Église. La protection ininterrompue accordée par la très sainte Vierge Marie à la France lui donnait une confiance immense dans la destinée de notre beau pays.

Dans sa sublime conception des choses, dans sa vision de saint, Pie X considérait que, malgré son impiété officielle, la France était pardonnée et restait chère au divin Maître, à cause de l'intercession continuelle de la très sainte Vierge Marie. Cette confiance, basée sur ce fait, était telle que Pie X, aux heures les plus douloureuses, me disait : « Vous reviendrez, vous, Français, la nation-apôtre, et c'est sur vous que je compte pour la gloire de l'Église dans l'avenir ».

Au mois d'octobre dernier, Pie X me tint un langage que je ne puis rappeler sans une profonde émotion : « L'an prochain, me dit-il, le Congrès eucharistique se tiendra à Lourdes ; là, le Fils et sa Mère se trouveront ensemble et ils feront « des leurs » en votre faveur ».

Peut-on dépeindre l'intervention concertée de la très sainte Vierge Marie et de son divin Fils, que par ce terme : « Ils feront « des leurs » en votre faveur... ? » Et, peu de jours après le Congrès eucharistique de Lourdes, la guerre éclatait.

Une chose m'a frappé dans la guerre actuelle, ajouta le T. R. P. Le Doré, c'est la façon dont le bon Dieu la conduit en notre faveur. L'union de tous les Français s'est faite tout à coup, on ne sait point par qui, on ne sait point comment : elle n'est explicable que par le surnaturel. Quand nous ne trouvons pas de cause, pas d'explication à un fait, nous devons remonter à Dieu. C'est Dieu qui a fait l'union des Français devant l'ennemi. Par le surnaturel seul nous pouvons expliquer ce sentiment impérieux du devoir à accomplir qui s'est emparé de l'âme française.

Je me souviens de 1870, on parlait avec enthousiasme pour la conquête ; aujourd'hui, on se fait une tout autre pensée du devoir, et jamais la nation ne parut aussi grande, aussi noble, aussi belle que dans cette levée en masse pour l'accomplissement du devoir.

La protection divine se manifeste dans la fermeté et la sagesse de notre état-major ; elle se manifeste avec la même évidence dans cet appui spontané donné à la France par tous les peuples dignes de respect. Avec le Pape, j'ai confiance dans la destinée de la France, fidèle à l'Eucharistie et à la très sainte Vierge Marie, et j'espère qu'au jour de la victoire prochaine, mon pays n'oubliera pas Dieu, qui donne la victoire.

JEAN SARRIL.

— *L'Echo de Fourvière.*

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

#### LE SACRÉ-CŒUR A SAINT-ROMUALD

Le Sacré-Cœur veut régner, non seulement dans l'âme de chaque chrétien, mais encore sur toutes les sociétés : royaume ou république, ville ou village. C'est là une exigence divine bien établie, sinon très connue et à laquelle on ne saurait se soustraire sans se priver de bienfaits considérables garantis tout le long des âges par les promesses les plus explicites de notre divin Sauveur. Heureuses donc les paroisses qui ont cette foi pratique de proclamer qu'elles veulent avoir, comme premier magistrat, le Sacré-Cœur de Jésus et qui promettent de ne jamais rien faire qui porte atteinte à ses droits et au culte qui lui est dû !

La paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin vient — la troisième dans notre diocèse — de donner ce bon exemple et de se couvrir de cette puissante et miséricordieuse protection.

Voici les pièces officielles de cette reconnaissance du règne social du Sacré-Cœur sur les citoyens et les paroissiens de Saint-Romuald :

*Résolution adoptée par le conseil municipal de Saint-Romuald, à sa séance du 15 février dernier :*

Les conseillers de la municipalité de Saint-Romuald comprenant la gravité des obligations que cette charge leur impose, et considérant :

1° Que leur droit et leur devoir est de parler et d'agir au nom du peuple qui les a choisis pour l'administration des affaires de cette paroisse ;

2° Qu'il importe, plus que jamais, d'affirmer les droits de Dieu sur les sociétés qui chancellent, proclame Sa Sainteté Benoît XV, parce que l'on a voulu mettre Dieu de côté, dans l'administration des affaires humaines ;

3° Que le Sacré-Cœur a répété qu'Il veut régner officiellement sur les cités et sur les peuples pour les combler de bienfaits ;

Il est proposé par J. Nolin, secondé par A. Hamelin :

1° Que ce Conseil mette ses délibérations, ses entreprises, ses résolutions, tous ses travaux, sous la protection du Sacré-Cœur ;

2° Que la municipalité civile de Saint-Romuald soit officiellement consacrée au Sacré-Cœur, et que M. le maire soit autorisé à prononcer publiquement cette consécration ;

3° Qu'une copie de ces résolutions soit déposée dans le cœur suspendu en « ex-voto » à la statue du Sacré-Cœur, dans l'église de Saint-Romuald.

Cette chrétienne résolution devait avoir sa sanction publique et solennelle. Elle l'eut, dimanche dernier, alors que, en présence de toute la paroisse réunie devant le Saint-Sacrement pour les exercices de clôture de la neuvaine à saint François-Xavier, M. le maire Kiely donna lecture de l'acte de consécration que voici :

*Consécration de la paroisse de Saint-Romuald  
au Sacré-Cœur de Jésus*

Humblement prosternés devant vous, le maire et les conseillers de Saint-Romuald, en leur nom et au nom de toute la municipalité qu'ils représentent, vous offrent l'hommage de leur foi et de leur amour ; ils reconnaissent vos bienfaits passés, et ils désirent se placer, pour l'avenir, sous votre protection toute spéciale.

Vous êtes le Roi suprême des peuples et des individus, puisque « toutes les nations vous ont été données en héritage... » Nous nous inclinons avec amour devant votre royauté si bienfaisante et si douce ; vous êtes la suprême autorité, puisque « tout pouvoir vous a été donné au ciel et sur la terre. » Nous croyons que tous ceux qui, en ce monde, ont une autorité quelconque ne sont que vos mandataires, et que leurs lois doivent toujours être l'écho de votre volonté sainte. Vous êtes « la voie, la vérité et la vie » : nous savons que nulle cité, nulle communauté ne peut être paisible, heureuse et prospère sans vous.

En conséquence :

Nous proclamons publiquement notre volonté de toujours remplir notre mandat dans une dépendance fidèle de votre autorité souveraine.

Nous nous efforcerons de réprimer tout abus, tout désordre et tout ce qui répugne à la morale chrétienne telle que nous l'enseigne l'Église catholique.

Nous ne voterons jamais un règlement qui serait contraire à la conscience chrétienne et aux lois de l'Église.

Nous nous inspirerons toujours dans nos délibérations de votre Saint Évangile, qui est la loi de toute paix, de tout progrès et de toute civilisation.

Cœur sacré de Jésus, bénissez-nous avec tout notre peuple. Que votre miséricorde écarte de nous les fléaux que nos fautes auraient mérités. Que votre divine bonté nous comble de ces biens que vous prodiguez aux peuples aimés de vous. Que, par vous, l'honneur, une honnête aisance et l'harmonie des cœurs règnent toujours au milieu de nous.

Et que toujours aussi, votre peuple, par sa fidélité aux lois de l'Église, sa piété envers vous, vous soit un sujet de consolation et de joie.

Ainsi soit-il.

Nous tenions à ne pas laisser sans écho cette belle démons-

tration et à faire connaître cet acte de haute portée sociale qu'on voudrait voir se répéter partout, parce qu'il est important que partout Dieu soit honoré et ses droits respectés.

Et voici les noms des membres du conseil municipal de Saint-Romuald : MM. William-James Kiely, maire ; J. Nolin, J.-A. Levasseur, Fortunat Hamelin, Adélard Lambert, Wilfrid Vermette, Honoré Emond, conseillers.

Nous offrons à ces messieurs nos sincères félicitations.

AUBERT DU LAC.

#### SEANCE PAROISSIALE A SAINT-AMBROISE

Vendredi, le 26 février, l'Action Sociale Catholique donnait, à la Jeune Lorette, une séance paroissiale qui aura, nous l'espérons, les plus consolants résultats.

Monseigneur P.-Eug. Roy y parla d'action sociale catholique ; M. le Dr Leclerc, médecin à Loretteville, des maux que cause l'alcool à la santé de ceux qui en usent et en abusent ; M. le Dr J. Dorion, directeur de l'Action Sociale, de ceux que les buveurs, à forte ou à petite dose, font courir à la société, et l'abbé Max. Fortin, de l'apôtre laïque.

Les élèves des RR. Frères des Écoles Chrétiennes firent entendre, entre les discours, des chants patriotiques bien choisis et exécutés avec goût.

La séance, qui dura de 8 à 10 heures du soir, fut présidée par M. le notaire Cyrille Renaud, maire de Loretteville, lequel, en souhaitant la bienvenue aux membres de l'Action Sociale Catholique, sut trouver des paroles justes pour dire la nécessité qui s'impose aux laïques de bonne volonté d'unir leurs efforts à ceux du clergé afin de faire digue contre la montée du mal qui nous envahit de partout.

Sur l'estrade, décorée avec goût, avaient pris place, outre les orateurs ci-haut nommés : M. le curé Arsenault et ses deux vicaires, M. le Maire de la paroisse, MM. les abbés G. Giroux, ancien curé de Saint-Ambroise, Guay, curé de Saint-Gérard, Giroux, curé des Hurons de Lorette, Dubeau, chapelain du couvent et Boutin, ancien curé de Saint-Gérard.

L'assistance, tout entière composée d'hommes, était nombreuse. Ils étaient là, de six à sept cents, nous a-t-on dit.

M. le curé de Saint-Ambroise disait, en remerciant les orateurs de la soirée, qu'il espérait beaucoup de bons effets des paroles claires et convaincantes que ses paroissiens venaient d'entendre.

Il annonça qu'il se proposait d'établir, à côté de la Société locale de Tempérance, un Comité paroissial et un groupe de l'A. C. J. C.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet apostolique.

Les âmes, à Lorette, sont bien préparées à s'unir dans un effort d'ensemble vers le bien commun, religieux et national.

Les organisations projetées mettront aux mains des apôtres de cette paroisse l'instrument idéal pour réaliser les plus excellents desseins.

Fasse le ciel, sans lequel on ne fait aucun bien, que s'allonge ainsi, de semaine en semaine, la chaîne de nos sociétés et de nos organisations offensives et défensives.

Ceux qui travaillent à lui ajouter des anneaux sont les bons ouvriers d'une œuvre urgente et c'est à cause d'eux qu'il y aura, un jour, dans ce diocèse, tout un réseau de forteresses imprenables dans lesquelles le peuple canadien gardera les trésors qui le font un des meilleurs peuples du monde : sa foi catholique et son âme française.

#### UNE RÉOLUTION DE TEMPÉRANCE

Dimanche soir, se terminait, par une heure très solennelle d'adoration du Saint-Sacrement, la première retraite annuelle des hommes et des jeunes gens de la paroisse de Saint-François d'Assise. A cette occasion, les paroissiens de Saint-François d'Assise ont pris l'engagement solennel de ne jamais favoriser la vente des boissons alcooliques.

Le geste que viennent de faire ces citoyens marque l'entrée de la jeune paroisse de Saint-François d'Assise dans le mouvement de tempérance du diocèse de Québec et il mérite d'être signalé.

Voici la formule de l'engagement que tous ont signé :

« Nous, soussignés, membres de la paroisse de Saint-François d'Assise de Québec, en retraite, sous l'égide du Sacré-Cœur de Jésus, nous nous engageons, sur notre honneur, à ne jamais favoriser, sous quelque forme que ce soit, le débit de boissons alcooliques, et, en particulier, à ne jamais signer aucune requête autorisant la vente de telles boissons dans les limites de notre paroisse.

Nous prenons cet engagement pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur et le progrès de notre paroisse, pour le bonheur de nos familles et le salut de nos âmes.

Nous prions Jésus et Marie ainsi que notre patron, saint-François d'Assise, de nous venir en aide ».

#### POUR NOS FRÈRES DE L'ONTARIO

Le timbre-cachet du Sacré-Cœur est vendu au bénéfice des écoles canadiennes-françaises de la Province d'Ontario.

Prix : franco par la poste, le mille, \$2.00 ; pour 500, \$1.15 ; le cent, \$0.25.

Adresse : MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, des Œuvres de l'Action Sociale Catholique, 101, rue Sainte-Anne, Québec, P.Q.



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31 décembre 1914 - - - - - \$584,188.43

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1914.

| ANNÉES | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|--------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 1909   | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 1910   | 149      | 8,540                   | 19,269   | 72,217.94    |
| 1911   | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 1912   | 294      | 19,326                  | 39,211   | 284,355.82   |
| 1913   | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
| 1914   | 399      | 28,689                  | 55,541   | 584,188.43   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté 134, Lockwell.

INSTALLATION  
d'éclairage à l'électricité

---

ACCESSOIRES  
et appareils électriques  
de tous genres

---

Prix les plus bas

---

**Goulet & Bélanger**

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

---

**P.-C. Lacasse**  
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1885

## F CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

**BILLETS** POUR TOUTES  
LES LIGNES  
DE

BATEAUX A VAPEUR

AGENCE DE

THOS. COOK & SON

F. S. STOCKING, 32, St-Louis  
QUÉBEC.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

## J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau : 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence : 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES.**

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

**EDITION NOUVELLE ET  
DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et celui pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

**LIBRAIRIE DU CLERGÉ**

**J.-P. GARNEAU**

**LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE**

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**

**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL**

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

**Editeurs des livres de plain-chant :**

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.**

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières  
Livres de prix

**Spécialités** :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée  
sociétaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de croix, peintures à l'huile, etc., etc.

**MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.**

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

**La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée**  
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

## O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaises à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

**QUÉBEC**

---

## PICARD & DUQUET

ENR.

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - - - QUÉBEC.

---

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.  
**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.  
**BASSE-VILLE**, No 53, rue St-Pierre.  
**LIMOILLOU**, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

**RUE COMMERCIALE**, No 103, (au bas de la côte).  
**RUE EDEN**, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS**, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**  
**BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

**COFFRETS DE SURETÉ** à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

**LA CAISSE D'ÉCONOMIE**, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.